

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 04 MARS 2020 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **04 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :  
**05 mars 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1ère séance 2020**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absentes** :

Mme BOULANGER Annie  
Mme PANO-WENTZEL Marylène  
Mme ANDRÉ Sophie  
M. DEMENGE Abel

**Objet** : Demandes préalables de  
Subventions.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. SALTZMANN Michel à M. SALÉRIO Philippe

N° 03/2020

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de subventions à déposer en 2020. Celles-ci concernent :

- La revitalisation touristique du centre-ville. Il s'agit d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui se feront du côté impair de la rue Jules Ferry, du carrefour avec la rue Abbé Claude au carrefour avec la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée. La demande de subvention sera faite auprès de l'Etat (dispositif DETR/FSIL) pour un montant d'aide de 20 053 € (= 25% du montant total des travaux évalués à 80 212 € hors taxes) et 12 031.80 € hors taxes (soit 15 % du montant des travaux) auprès du Conseil Départemental des Vosges ;
- L'accessibilité des bâtiments communaux : la demande sera faite auprès de l'Etat (dispositif DETR/FSIL) pour un montant d'aide de 25 934 € représentant 40 % du montant des travaux évalués à 64 833.03 € hors taxes et 8 428.30 € d'aide représentant 13 % du montant des travaux auprès du Conseil Départemental des Vosges ;

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- Approuve chaque programme de travaux,
- Décide de l'inscription des crédits d'investissement au BP 2020,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat (dispositif DETR/FSIL) ainsi que du Conseil Départemental des Vosges les demandes de subventions telles que détaillées.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,